

GUIDE D'UTILISATION DES SERVICES D'IMAGERIE MÉDICALE

Professionnels

Examens SANS rendez-vous

Certains examens d'imagerie médicale ne nécessitent pas de rendez-vous (radiographie générale (graphie simple) ou rayon X). Pour connaître les examens sans rendez-vous, veuillez consulter les ordonnances standardisées.

Notez que pour toute ordonnance de radiologie générale télécopiée (graphie simple) ne nécessitant pas de rendez-vous, le médecin doit indiquer à l'utilisateur de se présenter à l'endroit où l'ordonnance d'imagerie a été envoyée.

Aucun appel ne sera fait aux usagers pour les demandes d'examen en radiologie générale sans rendez-vous.

Pour les services offerts au :

- CIUSSS de l'Estrie – CHUS : du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h, préférablement ;
- Centre radiologique Sherbrooke (1280, rue King Est, Sherbrooke) : selon leurs heures d'ouverture ;
- Centre radiologique de l'Estrie (15, J.A. Bombardier, Sherbrooke) : selon leurs heures d'ouverture.

Lors de son rendez-vous, l'utilisateur doit apporter :

- Sa carte d'assurance maladie ;
- Sa carte d'hôpital ;
- L'ordonnance (si celle-ci n'a pas été envoyée au préalable);
- Un sac pour ses effets personnels (il est important de ne pas apporter d'objets de valeur).